

Décès

Téléphonez à SOS Alarm (112) ou à votre centre de premiers soins, ou au service des urgences, si un individu est en train de mourir alors que vous êtes chez vous ou dans un endroit public. Le corps doit être examiné par un médecin afin de compléter le certificat de décès et d'établir la cause du décès. Les mêmes directives s'appliquent à la fois pour le Conseil Général de Kronoberg et le commissariat de Kronoberg.

Si le décès a lieu à l'hôpital ou dans un autre établissement médical, le personnel sur place pourra vous aider avec les questions que vous pourriez avoir. Vous pourrez également rendre votre dernier hommage. Après quelques heures, le corps sera transporté à la morgue et les deux hôpitaux de notre province ont des chapelles.

Autopsies

Une autopsie peut être nécessaire afin d'établir la cause du décès. Dans certains cas, une autopsie peut être nécessaire, afin de découvrir de quelle façon la maladie a progressé et pouvoir répondre aux questions de la famille ou du médecin concerné. Le médecin en discutera toujours avec la famille avant l'autopsie, ce qui est strictement réglementé par les lois suédoises et la législation.

Funérailles et transport des personnes décédées

Une fois que le décès a été confirmé par le médecin en dehors de l'hôpital ou lorsque le patient décède alors qu'il se trouve dans un établissement médical, les membres de la famille prennent habituellement contact avec une entreprise de pompes funèbres. Le personnel médical peut répondre à toutes vos questions. L'entreprise de pompes funèbres prend en charge le transport, conseille et offre des suggestions concernant les funérailles. Ils peuvent également vous apporter des conseils si le décès est survenu alors que la personne était en voyage dans un autre pays ou si elle doit être transportée dans un autre pays.